

REGLEMENT COMPLET DU JEU LIDL PLUS

« Quizz - Fête des Pères »

Du 15 au 19 juin 2026



ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Le jeu est organisé par **LIDL**, société en nom collectif au capital de 458 000 000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 343 262 622 et dont le siège social est situé au 1 rue de Hanovre - CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « **la Société Organisatrice** »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « Quizz - Fête des pères ». Le Jeu est organisé du 15.06.2026 à 8h00 jusqu'au 19.06.2026 à 22h00 et accessible sur l'application mobile LIDL PLUS France (ci-après dénommée « l'Application »).

La participation au tirage au sort reste toutefois ouverte jusqu'au 19.06.2026 inclus, date limite de validité et d'utilisation des coupons reçus suite au Quizz

La mécanique se décompose donc en deux temps :

- Phase 1 (Réponse au Quizz) : Du 15.06.2026 au 19.06.2026 à 22h00.
- Phase 2 (Utilisation du coupon) : Jusqu'au 21.06.2026 inclus.

2.1 Participants

La participation aux Jeux est ouverte à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte fidélité LIDL et ayant adhéré au programme de fidélité LIDL PLUS (ci-après dénommée le « **Participant** »).

2.2 Support de jeu

Les Jeux sont exclusivement accessibles sur l'Application qui est gratuitement téléchargeable sur les stores Android et Apple. En cas de première utilisation de l'Application, la création d'un compte LIDL et l'adhésion au programme de fidélité Lidl Plus sont impératives afin de pouvoir participer aux Jeux. Aucun autre moyen de participation n'est accepté.

2.3 Modalités d'obtention des coupons et tirage au sort du Quizz - Fête des Pères Lidl Plus

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Du 15 au 19 juin : se connecter sur l'Application avec son compte personnel LIDL ;
2. Répondre au formulaire du « Quizz - Fête des Pères » disponible sur l'Application ;
3. A l'issue du quizz, le Participant reçoit à J+1 un coupon porteur d'une remise (le coupon est disponible dans la section « Lidl Plus ») ;
4. Les coupons sont utilisables pendant la durée de validité qui est indiquée dessus, soit jusqu'au 21 juin inclus ;
5. Pour valider sa participation au tirage au sort, le Participant doit activer son coupon sur l'Application dans la rubrique « Lidl Plus » et l'utiliser lors d'un passage en caisse ou d'un achat en ligne selon les conditions du coupon.
 - a. Coupons éligibles en supermarché : se rendre dans un supermarché LIDL situé en France métropolitaine, scanner sa carte de fidélité Lidl Plus lors du

- passage en caisse (disponible au format numérique dans l'Application uniquement), et acheter un ou plusieurs produits éligibles pendant la durée de validité du coupon ;
- b. Coupons éligibles en ligne : se rendre sur le site Lidl.fr ou sur l'application Lidl Plus dans la section « OnlineShop », se connecter à son compte et acheter un ou plusieurs produits éligibles pendant la durée de validité du coupon
6. L'utilisation du coupon entraîne la participation automatique au tirage au sort pour tenter de gagner l'un des bons mis en jeu.

En cas d'oubli d'activation du coupon ou de la présentation de la carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse ou du paiement en ligne, il ne sera procédé à aucune régularisation.

ARTICLE 3 : MÉCANIQUE DE JEU Quizz - Fête des Pères Lidl Plus

Le Jeu fonctionne selon le principe suivant : l'utilisateur se connecte à l'application Lidl Plus, participe au « Quizz - Fête des pères ». En répondant au quizz, il reçoit à J+1 un coupon de réduction. L'utilisation de ce coupon valide automatiquement son inscription pour le tirage au sort final.

Exemple : Le Participant se connecte le 15 juin à l'application Lidl Plus et répond intégralement au « Quizz - Fête des pères ». Il reçoit ensuite son coupon de réduction sur son application à J+1, soit le 16 juin. Ce même jour (ou pendant la durée de validité indiquée sur le coupon), il active son coupon et se rend en supermarché pour réaliser ses achats. Il scanne sa carte Lidl Plus lors de son passage en caisse. Dès que toutes les conditions liées au coupon sont satisfaites, il bénéficie de l'avantage lié au coupon et sa participation au tirage au sort (pour tenter de gagner un bon à valoir sur unbonmaillot.com) est automatiquement validée.

ARTICLE 4 : MODE DE DÉTERMINATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés par un tirage au sort effectué parmi l'ensemble des participants ayant préalablement rempli les conditions de participation ci-avant énoncées.

- 5 bons d'une valeur unitaire commerciale de 59,99€ TTC à valoir sur <https://unbonmaillot.com/>**

Un tirage au sort, à partir d'un fichier pseudonymisé, sera effectué par l'Organisateur au plus tard 15 jours suivant la date de fin d'activation des coupons afin de déterminer les deux gagnants de ces lots.

Un Participant ne peut prétendre qu'à une seule dotation. Ainsi, si un Participant est désigné deux fois gagnant lors du tirage au sort, seule la première désignation sera comptabilisée pour l'attribution de la dotation.

Il est expressément précisé que les dotations mises en jeu (bons) sont fournies par la société partenaire Unbonmaillot, qui les remet à la Société Organisatrice (LIDL) afin qu'elles soient attribuées aux gagnants dans le cadre de ce Jeu.

ARTICLE 5 : DOTATIONS MISES EN JEU ET REMISE AUX GAGNANTS

5.1 Nature et valeur des dotations

La Société Organisatrice met en jeu les dotations suivantes :

Nombre	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)
5	Bon à valoir sur https://unbonmaillot.com/ . Les bénéficiaires pourront accéder à 90% de l'offre proposée sur le site : Box Foot Clubs Français, Clubs Européens, et la box Mystère Mondial (dans la limite des stocks disponibles) Lot valable un (1) an à compter de sa date d'émission et ne pouvant être reporté.	59,99€
Soit un total de 5 dotations pour un montant total de 299,95€		

Les dotations ne sont ni échangeables, ni transmissibles, ni remboursables contre leur valeur monétaire.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendante(s) de sa volonté, la Société Organisatrice pourra remplacer tout ou partie des dotations par des dotations différentes mais de valeur au moins équivalente. Cette modification sera portée à la connaissance des Participants conformément à l'**ARTICLE 7. ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU** du règlement de Jeu.

5.2 Annonce et remise des dotations aux gagnants

Les cinq (5) gagnants seront informés directement par la société partenaire, Unbonmaillot – et non par la Société Organisatrice – individuellement à l'adresse e-mail mentionnés dans leur compte Lidl Plus dans un délai de 14 jours à compter du tirage au sort. Les perdants ne seront pas informés.

Les gagnants devront fournir à la société partenaire les éléments nécessaires à l'attribution des bons. Sans réponse ou sans réception de ces éléments dans un délai de 14 jours suite à la prise de contact, la dotation sera remise à un suppléant.

La Société Organisatrice et la Société Partenaire ne pourront être tenues responsables de l'impossibilité de remettre la dotation si le gagnant ne répond pas, s'il ne transmet pas les informations nécessaires, si les coordonnées renseignées sont erronées, ou s'il ne remplit pas les conditions de remise de la dotation.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par la Société Organisatrice dans la mesure où, d'une part, l'accès à l'Application est gratuit et, d'autre part, le réseau internet est accessible gratuitement (par exemple via le réseau WIFI) ou dans

le cadre d'un abonnement souscrit par le Participant pour un usage personnel et général du réseau internet.

ARTICLE 7 : ANNULLATION ET MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, notamment en cas de dysfonctionnement ou de fraude. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement de Jeu sera publié sur le site <https://www.lidl.fr/c/jeux-concours-lidl-plus/s10072468>

ARTICLE 8 : CONTACTS

Pour toute question ou réclamation relative au Jeu et à la désignation des gagnants, le Participant est invité à contacter la Société Organisatrice par écrit :

- Via le formulaire en ligne : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?>
- Ou à l'adresse e-mail du service client : contact@lidl.fr
- Ou par courrier postal à l'adresse : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg – (en précisant le nom du Jeu et les dates du Jeu en objet du courrier)

Pour toute question relative aux dotations, le Participant est invité à contacter la société partenaire :

- Par e-mail : Contact@unbonmaillot.com
- Par courrier postal : 3 rue Jacquard 88000 Epinal

Pour être traitée, la demande ou la contestation doit être réalisée par écrit via l'un des moyens de contact précité dans un délai maximal de deux (2) mois à compter de la fin du Jeu (date de réception du formulaire/de l'e-mail ou cachet de la Poste faisant foi). Passé ce délai, la Société Organisatrice se réserve la faculté de ne pas traiter la réclamation.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU REGLEMENT

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations.

Le règlement est mis à disposition gratuitement pendant la période de Jeu :

- sur le site : <https://www.lidl.fr/c/jeux-concours-lidl-plus/s10072468>
- sur simple demande à l'adresse contact@lidl.fr

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES

10.1 Finalités et bases juridiques du traitement

En tant que responsable de traitement, la société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm (ci-après « Lidl Stiftung ») met à disposition de la Société Organisatrice

via l'Application, les données personnelles des Participants et des gagnants (voir **ARTICLE 10.3. DESTINATAIRE DES DONNEES**). Dès lors que les gagnants seront tirés au sort, la Société Organisatrice transmettra leurs données personnelles (Voir l'article 10.2 ci-dessous « Données personnelles traitées ») au partenaire Unbonmaillot aux strictes fins de la remise de la dotation.

Le traitement des données personnelles mentionnées à l'article 10.2 "Données personnelles traitées" est réalisé sur la base légale de l'acceptation par les Participants du présent règlement (relation contractuelle établie avec la Société Organisatrice).

Toutes les données personnelles des Participants et des gagnants collectées dans le cadre du Jeu, qu'elles soient traitées par la Société Organisatrice par le partenaire Unbonmaillot, le seront conformément aux Politiques de confidentialité accessibles sur les sites suivants :

- Pour l'Organisateur Partenaire : <https://unbonmaillot.com/policies/terms-of-sale>
- Pour l'Organisateur 1 : [Protection des données - Site et application](#)

10.2 Données personnelles traitées

- Pour les Participants :
 - o Numéro d'identification Lidl Plus

- Pour les gagnants :
 - o Numéro d'identification
 - o Nom
 - o Prénom
 - o Numéro de téléphone
 - o Adresse e-mail

- Pour les réclamations / demandes d'information :
 - o Nom
 - o Prénom
 - o Adresse e-mail
 - o Adresse postale
 - o Numéro de téléphone

10.3 Destinataire des données personnelles

Afin de participer au Jeu concours, Lidl Stiftung transfère à la Société Organisatrice les données à caractère personnel suivantes :

- Numéro d'identification Lidl Plus

Afin d'attribuer les dotations, la Société Organisatrice transfère au partenaire Unbonmaillot les données personnelles des gagnants (voir 10.2 Données personnelles collectées) :

- o Nom
- o Prénom
- o Numéro de téléphone
- o Adresse e-mail

- o Adresse postale

10.4 Durée de conservation des données personnelles

Les données personnelles des Participants collectées par la Société Organisatrice dans le strict cadre de l'organisation du Jeu seront conservées pendant un délai de 45 jours à compter du tirage au sort le temps nécessaire au traitement des demandes liées au Jeu. En revanche, les données personnelles des gagnants seront conservées pendant un délai de 60 jours à compter du tirage au sort, le temps nécessaire à la remise des dotations.

Les données personnelles des gagnants collectées par la société partenaire seront conservées le temps nécessaire à la bonne organisation du Jeu, soit 45 jours puis archivées pour une durée lui permettant de respecter toute obligation légale ou pour une durée équivalente au délai légal de prescription.

10.5 Droits des Participants

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsque cela est applicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles et de retrait au consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du Participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement ou d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations.

Pour les données personnelles traitées par la Société Organisatrice, vous pouvez exercer vos droits en contactant notre Service Clients :

- o par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lidl.fr,
- o ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>,
- o ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
- o ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.

Pour les données personnelles des gagnants traitées par le partenaire Unbonmaillot, vous pouvez exercer vos droits ou adresser vos questions concernant leur traitement de vos données personnelles en contactant :

- Unbonmaillot : contact@unbonmaillot.com

Pour toute information complémentaire sur la manière dont la Société Organisatrice traite les données personnelles collectées, les Participants peuvent la contacter :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.

Unbonmaillot : contact@unbonmaillot.com

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) s'ils estiment que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE ET DU PARTICIPANT

La participation au Jeu implique le respect du présent règlement et une attitude loyale. Toute violation ou tentative de violation des présentes stipulations entraînera la disqualification immédiate et automatique sans aucun droit à indemnisation ou compensation.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion à l'Application et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences et dommages qui ne résultent pas de son propre fait. A titre d'exemples non limitatifs, la Société Organisatrice ne peut être responsable en cas de défaillance du réseau Internet, de défaillance du réseau informatique, de défaillance de l'appareil électronique du Participant, de fraude ou tentative de fraude, de cyberattaque, etc.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des conséquences découlant d'un événement indépendant de sa volonté ou d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil français et de la jurisprudence.

La Société Organisatrice ne saura aucune responsable en cas d'impossibilité de remettre les dotations pour cause d'erreur ou inexactitude dans les informations personnelles renseignées par le Participant.

Pareillement la Société organisatrice ne sera aucunement responsable en cas de non-réception par le Participant, d'une dotation gagnée, en raison d'une erreur ou inexactitude des informations personnelles renseignées par le Participant.

ARTICLE 12 : RECLAMATION & DROIT APPLICABLE

Le Jeu et le présent règlement sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec le Jeu doit impérativement être formulée par écrit auprès de la Société Organisatrice dans les conditions précisées à l'**ARTICLE 8. CONTACTS** du règlement.